

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 4      Objet : Désignation de deux membres du Comité d'Acteurs au Comité Syndical.  
Communication.

Mesdames, Messieurs,

L'article 8.4.1 des statuts du S.I.V.U. dispose que deux membres du Comité d'Acteurs peuvent assister, à titre consultatif, aux séances du comité Syndical.

À ce titre, lors du Comité d'Acteurs du 12 décembre 2014, il a été procédé à l'élection de ces deux membres, selon les modalités définies à l'article 7 du règlement intérieur du Comité d'Acteurs approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 8 février 2013,

Le quorum pour la validité du vote ayant été atteint, les 25 membres présents ont pu valablement élire Mme CHOMIKI de l'association Pôle Nord avec 13 voix, ainsi que M. AINCY de l'association SCEVE avec 12 voix, pour assister au Comité Syndical et ainsi faire le lien entre les deux instances.

**Il est proposé au Conseil Syndical de bien vouloir prendre acte de cette désignation des deux membres du Comité d'Acteurs au Comité Syndical.**

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 5      Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et R. 5211-13,

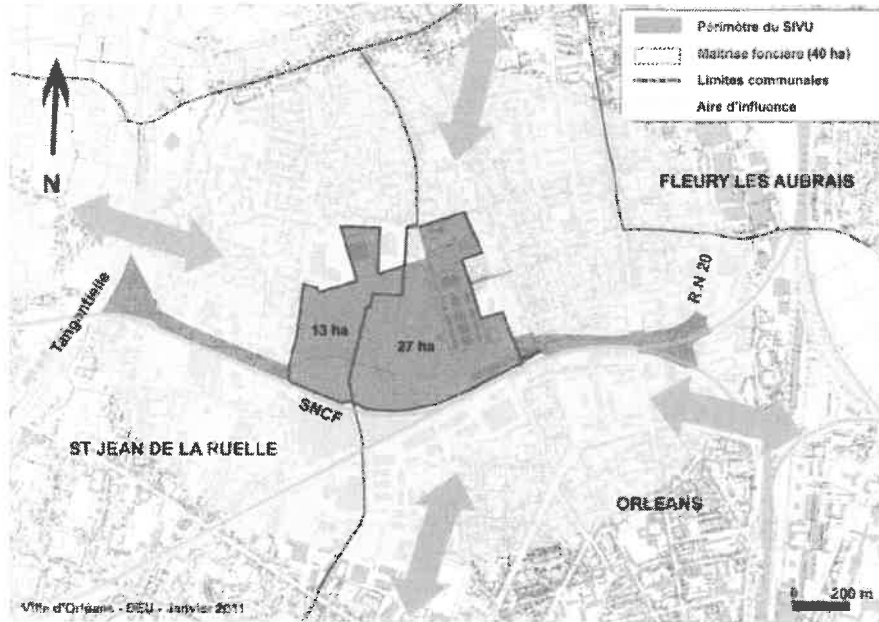
**Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :**

**1°) débattre au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 qui seront traduites dans le budget ;**

**2°) prendre acte que le budget sera proposé par M. le Président du S.I.V.U. et soumis au vote lors de la prochaine séance du Comité Syndical.**

# S.I.V.U. DES GROUES DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2015



**SOMMAIRE**

- Contexte national	page 4
- Contexte local	page 5
- Situation financière du syndicat à la clôture de l'exercice 2014	page 7
- les orientations pour 2015	page 8

### Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Sa tenue est obligatoire pour les syndicats dont une commune a au moins plus de 3 500 habitants. Le D.O.B. a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivi d'aucun vote (article L. 2312- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Une délibération doit cependant prendre acte de sa tenue afin que le représentant de l'Etat chargé du contrôle des actes des collectivités locales puisse s'assurer qu'un débat a eu lieu.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci.

Il permet au Comité Syndical :

- de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière.

Un projet de budget sera élaboré sur la base des orientations présentées dans ce document. Il est rappelé qu'en vertu de l'article R. 5212-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats intercommunaux à vocation unique votent et présentent leurs budgets exclusivement par nature, sans présentation fonctionnelle.

Lors de la prochaine séance, le Comité Syndical sera appelé à approuver le compte administratif 2014, le compte de gestion du Comptable Public et à adopter le budget 2015 avec reprise des résultats 2014.

## 1 Contexte national

- Perspectives économiques

- Une croissance limitée en 2014, conduit à limiter la prévision annuelle de croissance,
- Après une période de repli, les prix des matières premières devraient faiblement progresser en 2015. Concernant le pétrole, après plusieurs pics à 120 \$ / 90 € en 2013, le prix du baril tendrait à se stabiliser autour de 110 \$ / 80 €, la faiblesse de la demande et les stocks élevés dans les pays de l'OCDE venant contrebalancer la persistance des tensions politiques en Afrique et au Moyen-Orient.

En retard sur ses ajustements budgétaires, en panne d'investissement, notamment en matière de construction, et en l'absence de redressement de sa compétitivité extérieure, les prévisions de croissance française sont limitées à 1,0% pour 2015, prévision jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques.

- Taux d'intérêt

En 2015, la faiblesse de la croissance et la crainte déflationniste devraient conduire la Banque Centrale Européenne à maintenir sa politique monétaire inchangée, avec des taux directeurs au plus bas. Les marges bancaires, bien que plus élevées qu'avant la crise, apparaissent en repli. L'accès au crédit, notamment pour les petites entreprises, reste toutefois contraint.

- Inflation

Fin 2014, la zone euro présente tous les signes avant-coureurs d'une situation de déflation. En France, le faible niveau d'inflation devrait se poursuivre en 2015, avec une prévision s'établissant au plus à 1% pour l'année.

- Mesures gouvernementales et loi de finances pour 2015

La loi de finances pour 2015 poursuit trois objectifs :

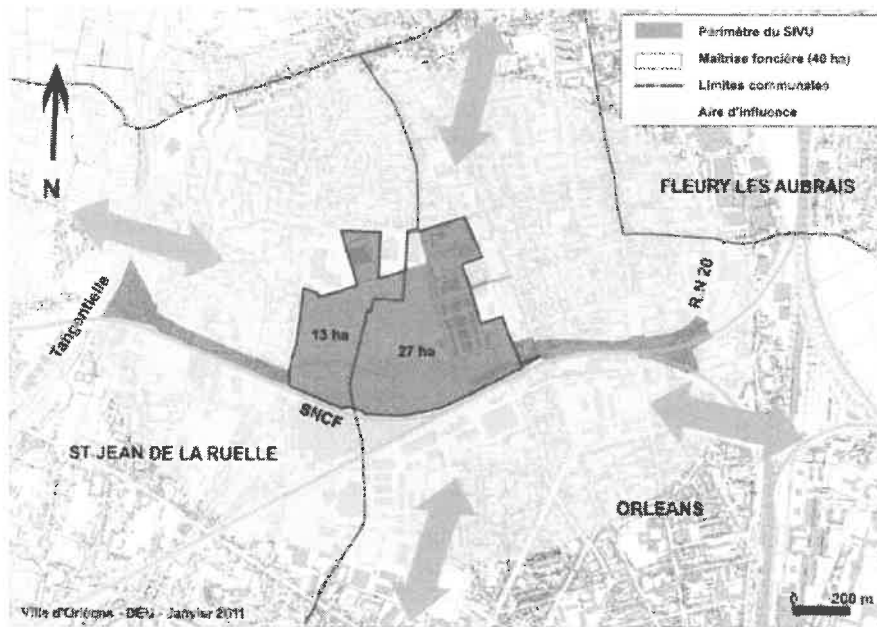
- **réduire le déficit du budget de l'Etat**, qui restera en 2015 supérieur à 4 % (4,3 % prévu) en agissant principalement sur le niveau des dépenses (notamment réduction des dotations versées aux collectivités locales), dans la perspective de revenir sous la barre de 3% du PIB en 2017,
- **soutenir l'activité économique**, afin d'atteindre le niveau de croissance retenu dans le projet de loi de finances pour 2015,
- **maîtriser les dépenses publiques**, avec un effort demandé à l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises et secteur public, notamment le bloc communal (les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront en baisse de 3,7 Milliards d'€).

## 2 Contexte local

### 2-1 Présentation du Syndicat

Le S.I.V.U. a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 2010, suite aux délibérations prises conjointement par les Villes d'Orléans (5 mars 2010) et de Saint-Jean-de-la-Ruelle (26 février 2010). Il a vocation en tant que maître d'ouvrage à réaliser l'aménagement de l'éco-quartier des Groues en concertation avec les habitants de deux communes et les associations concernées.

La création du Syndicat fait suite à des études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise sur les potentialités et s'inscrit dans les objectifs de développement durable des deux villes.



L'aménagement de ce site s'inscrit dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique en vue de réaliser un éco-quartier.

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, un éco-quartier se doit aussi d'être un quartier durable englobant les considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, à l'éco-construction mais également à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile. Pour ce faire, un éco-quartier doit respecter les principes du développement durable suivants :

- promouvoir une gestion responsable des ressources,
- s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure,
- participer au dynamisme économique,
- proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale
- offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

### 2-2 les stratégies participatives

Afin d'inscrire le développement durable au cœur de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues, le S.I.V.U. a souhaité la mise en place d'une concertation participative notamment au moyen d'un Comité d'Acteurs dont la composition et le règlement intérieur ont été approuvés lors du Comité Syndical du 8 février 2013.

À ce titre, la société H4 associée aux sociétés COBE et Ecologie Urbaine, titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études préalables à l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues, a présenté lors du Comité d'Acteurs du 13 septembre 2013, un pré-diagnostic complété des grands enjeux de l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues :

- la place de la voiture,
- la connexion des espaces libres avec ceux déjà existants autour du site,
- le lien du site aux polarités alentours,
- l'insertion du futur programme de logements dans le tissu local,
- et l'articulation à l'échelle du quartier.

Dans la continuité des précédents travaux, s'est tenue le 12 décembre 2014 une seconde séance de travail du comité d'acteur ayant pour objet la présentation d'un scénario test du futur aménagement de l'EcoQuartier des Groues.

Répartis en 4 ateliers de concertation thématique définies en amont (Développement durable et enjeux environnementaux, Habitat et activités, Mobilités, stationnements et infrastructures et place du végétale : paysage et biodiversité) les membres du comité d'acteurs ont échangé sur des problématiques transversales sous forme de table ronde. Ces ateliers ont débouché sur une restitution en plénière pour que chaque participant prenne connaissance de la teneur des échanges sur l'ensemble des sujets abordés.

Aussi, lors de cette séance, les membres du Comité d'Acteurs ont exprimé leur ressenti et leur observations vis-à-vis de ce scénario globalement accueilli très favorablement.

La poursuite des études permettra la prise en compte des remarques exprimées.



### 3 Situation financière du Syndicat à la clôture de l'exercice 2014

Pour rappel, le budget 2014 se présentait comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2014
011	Charges à caractère général	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
656	Frais de fonct. Des groupes d'étus	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 000,00</b>
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions (4)	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	62 167,62
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>62 167,62</b>
002	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>69 167,62</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2014
70	Produits des services, du domaine et ventes.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 000,00</b>
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
002	Résultat reporté ou anticipé	39 167,62
<b>TOTAL</b>		<b>69 167,62</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) dt reports	88 185,40
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	32 167,62
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>120 353,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation ... (	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses financières</b>		
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>120 353,02</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>120 353,02</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2014
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	4 249,38
138	Autres sub. d' invest. non transf.	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 249,38</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 249,38</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	62 167,62
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>62 167,62</b>
001	Résultat reporté ou anticipé	53 936,02
<b>TOTAL</b>		<b>120 353,02</b>

Les contributions des communes se sont élevées à 20 K€ pour Orléans (2/3) et 10 K€ pour Saint-Jean-de-la-Ruelle (1/3), soit un total de 30 K€. Les contributions des communes ainsi que la reprise des résultats antérieurs ont permis de financer :

- En fonctionnement :
  - La poursuite de la phase 3 du marché d'A.M.O. concertation et communication correspondant à l'animation de la concertation du Comité d'Acteurs, de réunions publiques et d'ateliers thématiques (bons de commande) ;
- En investissement :

- Le solde de la tranche ferme du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de stratégie urbaine et environnementale. Tranche ferme du marché qui correspondait à l'élaboration d'un diagnostic territorial, à la définition des enjeux environnementaux et urbains du futur éco-quartier, d'une stratégie en matière d'aménagement, d'indicateurs de développement durable adaptés et spécifiques au projet d'éco-quartier, d'un scénario d'aménagement (au travers de la production d'un scénario test plus approfondi) et d'une première approche financière prévisionnelle.

L'exécution comptable fait apparaître un écart entre les prévisions budgétaires et le réalisé à la fin 2014, concernant notamment les études et travaux divers envisagés au BP 2014.

Il appartiendra au Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2014 et de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014, lesquels seront repris au budget 2015.

#### 4 Les orientations pour l'année 2015

##### En fonctionnement :

- Les recettes du S.I.V.U. : les contributions des communes

Le montant des contributions obligatoire est estimé de l'ordre de 30 000 € à préciser, en fonction de l'avancement prévisionnel du projet, dans le cadre du budget primitif.

En application des statuts, le montant des contributions est supporté pour 2/3 par la Ville d'Orléans et pour 1/3 par la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

- Les dépenses à financer

Le budget 2015 du S.I.V.U. permettra de financer en section de fonctionnement :

- La relance d'un marché d'A.M.O. concertation et communication, correspondant à l'animation de la concertation des Comités d'Acteurs, de réunions publiques et/ou d'ateliers thématiques ;
- Des frais d'insertion publicitaires liés aux procédures d'appel d'offre.

##### En investissement :

Le budget 2015 permettra de financer:

- la poursuite de l'exécution du marché d'A.M.O. urbain et environnemental,
- des études complémentaires préalables à la production de l'étude d'impact et nécessaire aux procédures d'aménagement opérationnel,
- et des travaux de nettoyage et de sécurisation éventuelle du site.

Les dépenses d'investissement pourront être financées par la reprise des résultats 2014 et par l'autofinancement. A ce jour, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2015.

Lors de la séance du Comité Syndical au cours de laquelle aura lieu le vote du budget primitif, sera également présenté :

- le compte de gestion 2014 du comptable,
- le compte administratif 2014 conforme au compte de gestion,
- l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2014,
- l'approbation du Budget Primitif pour l'année 2015.

**RAPPORTEUR : M. GROUARD**

N° 6      Objet :      Mise à disposition partielle des services de la Mairie d'Orléans. Approbation d'une convention.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2012, la mise à disposition partielle à titre gratuit des services des communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle auprès du S.I.V.U. a été approuvée pour une durée de trois ans.

Cette mise à disposition est répartie selon la proportion de la contribution financière des deux communes, selon le rapport 2/3 pour Orléans et 1/3 pour Saint-Jean-de-la-Ruelle. Pour Orléans, cette mise à disposition représente 1 poste équivalent temps plein si on intègre le cadre mis à disposition individuellement à hauteur de 0,05 E.T.P. Pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, cela concerne un demi-poste équivalent temps plein.

Des conventions entre, d'une part, le S.I.V.U. et la Mairie d'Orléans et, d'autre part, le S.I.V.U. et la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, définissent les modalités de mise à disposition, la composition des services, les missions assurées et les conditions d'emplois des agents ont ainsi été conclues en mars 2012 et sont arrivées à échéance le 30 novembre 2014.

Il est proposé d'approuver une convention de mise à disposition des services de la Mairie d'Orléans pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un délai maximum de trois ans.

Cette convention de mise à disposition partielle de services a fait l'objet d'une consultation du Comité Technique de la Mairie d'Orléans, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de mise à disposition partielle de services entre le S.I.V.U. et la Mairie d'Orléans pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de trois ans ;**

**2°) déléguer M. le Président pour signer ladite convention au nom du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues et à accomplir toutes les formalités nécessaires**

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 7      Objet :    Mise à disposition partielle et individuelle. Approbation d'une convention.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2012, la mise à disposition partielle et individuelle de M. Dominique GUY, Directeur Général Adjoint de la Mairie d'Orléans, a été approuvée pour une durée de trois ans pour exercer les fonctions de Directeur du S.I.V.U. Cette mise à disposition individuelle correspond à 0,05 équivalent temps plein.

Une convention de mise à disposition partielle et individuelle entre le S.I.V.U. et la Mairie d'Orléans, définissant les modalités de cette mise à disposition à titre gratuit, a ainsi été conclue en mars 2012 et est arrivée à échéance au 30 novembre 2014.

Après avis de la Commission Administrative Paritaire de la Mairie d'Orléans, il est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un délai maximum de trois ans.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition partielle et individuelle à titre gratuit de M. Dominique GUY, en qualité de Directeur du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un délai maximum de trois ans à compter de la signature de la convention ;

2°) déléguer M. le Président pour signer ladite convention au nom du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues et accomplir toutes les formalités nécessaires

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 8      Objet : Travaux du Comité d'Acteurs relatifs à l'avancée des études et l'élaboration d'un scénario test. Communication.

Mesdames, Messieurs,

Afin d'inscrire le développement durable au cœur de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues, le S.I.V.U. a souhaité la mise en place d'une concertation participative notamment au moyen d'un Comité d'Acteurs dont la composition et le règlement intérieur ont été approuvés lors du Comité Syndical du 8 février 2013.

À ce titre, dans la continuité des précédents travaux, s'est tenue le 12 décembre 2014 une seconde séance de travail du Comité d'Acteurs ayant pour triple objectif :

- de présenter et faire réagir les participants par la présentation d'un scénario test du futur aménagement de l'éco-quartier des Groues ;
- d'ouvrir un espace d'expression pour que ceux-ci puissent faire des propositions ;
- de proposer des temps d'échanges avec les urbanistes et architectes en charge du projet (la société H4 associée aux sociétés COBE et L'ATELIER D'ÉCOLOGIE URBAINE, titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « stratégie urbaine et environnemental »).

Animée par la société AIRE PUBLIQUE (titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « concertation urbaine »), cette séance a réuni près de 25 membres du comité, répartis en 4 ateliers de concertation thématiques définis en amont.

Lors de ces différents ateliers, organisés sous forme de table ronde, les membres du comité d'acteurs ont notamment échangé sur les thématiques transversales suivantes :

- la nature et répartition des modes de déplacement, l'organisation de l'espace public ou encore les nouvelles mobilités, pour l'atelier mobilité, stationnements et infrastructures ;
- l'organisation d'un éco-quartier, les typologies d'habitat, l'offre d'équipement, ou encore la place des activités économique et de l'emploi, pour l'atelier habitat et activité ;
- les réponses énergétiques, les rejets carbonés ou encore la gestion des eaux, pour l'atelier enjeux environnementaux ;
- la place de la nature en ville, les usages des espaces publics et du paysage, ou encore l'évolution du site pour l'atelier paysage et biodiversité.

Ces tables rondes ont donné lieu à une restitution plénière par un représentant de chaque atelier afin que l'ensemble des membres du Comité prenne connaissance de la teneur des échanges sur les différents sujets abordés dans chacun des ateliers.

Ainsi, les membres du Comité d'Acteurs ont pu exprimer leurs ressentis et leurs observations vis-à-vis de ce scénario test qui a été accueilli favorablement.

Atelier mobilités, stationnements, infrastructures :

- contenir la vitesse sur l'axe structurant ;
- favoriser les trames douces ;
- conserver les passages/chemins naturels créés par l'utilisation actuelle du site ;
- prévoir des liaisons, débouchés avec les quartiers existants notamment Sonis ;
- favoriser les mobilités alternatives : bornes de rechargement pour les voitures, station vélos+, station covoiturage.

**Atelier habitat et activités :**

- offrir des infrastructures adaptées à la démographie et aux types de populations ;
- implanter des commerces de proximité et compléter l'offre existante dans les quartiers voisins, de même que pour les équipements ;
- doutes importants sur l'implantation de bureaux, privilégier l'activité au sud du site ;
- suggestions : implantations de petites entreprises et artisans, d'un marché, d'une crèche, d'un équipement scolaire, d'un centre médical, d'une maison des associations et d'une ferme pédagogique ;
- réhabiliter du terrain de basket et augmenter l'offre sportive.

**Atelier développement durable et enjeux environnementaux :**

- accent mis sur l'utilisation des énergies renouvelables ;
- le raccordement au chauffage urbain doit être privilégié, la géothermie aurait pu être regardée comme une solution ;
- une alerte sur la nécessité de prendre en compte toutes les pollutions, de pouvoir les suivre et les évaluer ;
- une attention particulière quant à la récupération des eaux, la gestion des déchets, le choix des matériaux et tout ce qui concourt à la limitation de l'empreinte écologique.

**Atelier place du végétal : paysage et biodiversité :**

- l'idée d'un parc multi sites en lieu et place d'un grand parc central a été retenue par le Comité d'Acteurs ;
- suggestion d'engager un pré-verdissement afin de permettre une première utilisation des espaces verts ;
- pas de front bâti excessivement marqué le long de la coulée verte ;
- remonter la coulée verte afin de renforcer la perspective ;
- interdiction de la coulée verte aux véhicules motorisés.

La poursuite des études permettra la prise en compte des remarques exprimées.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de l'avancée des travaux du Comité d'Acteurs.